

Avenant n°2

Convention de Délégation de Service Public

Exploitation du Café des Musées – Pôle patrimonial et culturel Dordonha

Entre les soussignées,

La Ville de BERGERAC,
représentée par son Maire Monsieur Jonathan PRIOLEAUD,
dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2024
Ci-après dénommée « l'autorité déléguante » ou « l'autorité concédante »

d'une part,

Et la société le Kristo ci-après dénommée « Délégataire »,

ayant son siège social 23 bd Beausoleil, 24100 Bergerac
Immatriculée au registre du commerce de Bergerac sous le n° 13535214365
Code APE 5610A. , SIRET 535214365
Représentée par Lusine GASPARYAN, dûment habilité à signer, en sa qualité
de gérante

d'autre part,

Cadre général

Le pôle patrimonial et culturel Dordonha a accueilli 26 900 visiteurs du 24 juin 2023 (date de son ouverture officielle) jusqu'au 31 décembre 2023. L'analyse de la fréquentation sur un semestre de haute saison requiert un ajustement des jours et horaires d'ouverture sur l'ensemble de l'année.

Article 1^{er} :

Dans chacun des articles 2, 4, 6, la mention concernant la période « du 1^{er} avril au 31 octobre » ou la période « d'avril à octobre » est modifiée par la mention « du 1^{er} avril au dernier jour des vacances de la Toussaint ».

Article 2 :

L'article 6 est également modifié comme suit :

6.1

« Le Café restaurant des Musées » devra être ouvert pendant les horaires de Dordonha, à l'exception des dimanches en avril, mai, juin, octobre et novembre.

Pour une année pleine, le calendrier d'ouverture de Dordonha est le suivant :

- en basse saison (du lundi après les vacances de la Toussaint au 31 mars), ouverture du mercredi au samedi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, ouverture de 14h à 17h30 le premier dimanche du mois et les jours fériés. Fermeture les lundis, mardis, du 2e au 4e dimanche du mois, 25 décembre et 1er janvier.

- en haute saison (1^{er} avril au dernier jour des vacances de la Toussaint), ouverture du mardi au samedi de 10h à 18h, ouverture de 14h à 18h les dimanches et jours fériés. Fermeture les lundis et le 1er mai.

Ce calendrier d'ouverture pourra être ajusté par la Ville de Bergerac selon la fréquentation observée, et être modulé selon les événements (Journées Européennes du Patrimoine, Nuit des Musées, Festival Bergerac en Scène, etc.).

6.2

L'enseigne sera exploitée sous l'appellation « Le Café restaurant des Musées ».

Article 3 :

Tous les autres articles restent inchangés.

Fait à Bergerac, le

Le gérant de la société le Kristo

Le Maire de la Ville de Bergerac

Madame Lusine GASPARYAN

Monsieur Jonathan PRIOLEAUD